



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 131745

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le manque de moyens alloués au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le FIPHFP a été créé par la loi du 11 février 2005. Il permet d'aider les employeurs publics dans l'insertion et le maintien de l'emploi des personnes handicapées. Le FIPHFP a reçu de nouvelles missions d'accessibilité et d'apprentissage suite à la conférence du handicap de juin 2011. Cependant, face à ce nombre croissant de missions confiées au FIPHFP, les dotations en personnel sont restées inchangées, malgré les avertissements des différents syndicats, et les conclusions d'un audit mettant en évidence la nécessité d'augmenter le nombre d'agents affectés à ces missions de huit équivalent temps plein aujourd'hui à plus de vingt. Face au refus persistant d'augmenter le personnel, le FIPHFP ne peut plus assurer ses différentes missions dans de bonnes conditions, notamment la réponse aux appels téléphoniques ou le suivi des conventions nationales et locales. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour permettre au FIPHFP de poursuivre et améliorer l'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131745

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2868

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)